



# **PROTOCOLE DE COLLABORATION 2027-2029**

**entre  
la Ville de Terrebonne  
et  
la Ville de Namur**

## **PRÉAMBULE**

Considérant la volonté partagée de la Ville de Terrebonne (Québec, Canada) et de la Ville de Namur (Wallonie, Belgique) de poursuivre le renforcement de leurs liens d'amitié et de coopération;

Considérant les défis contemporains liés notamment aux changements climatiques, aux transformations technologiques et aux enjeux sociaux, qui appellent à une collaboration accrue entre les administrations municipales;

Considérant les expertises complémentaires des deux villes et leur volonté commune de renforcer leur coopération afin de promouvoir le développement durable, l'innovation et la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant les résultats probants issus du Protocole de collaboration 2024-2026, ayant notamment permis la réalisation d'échanges économiques, éducatifs, culturels et institutionnels;

Les parties conviennent d'adopter le présent Protocole de collaboration 2027-2029, dans une perspective de réciprocité, de partage d'expertises et de développement de projets concrets au bénéfice de leurs collectivités.

## ENGAGEMENTS

La Ville de Terrebonne et la Ville de Namur s'engagent à développer leur coopération de manière structurée, en priorité dans les domaines suivants :

- I. L'innovation municipale en intelligence artificielle et en transformation numérique
- II. Le développement économique et la transition écologique
- III. La lutte contre la précarité sociale
- IV. L'éducation, l'enseignement supérieur et la mobilité étudiante
- V. Le rayonnement culturel

La Ville de Terrebonne et la Ville de Namur s'accordent pour inscrire le présent Protocole dans une perspective globale visant à faciliter les échanges entre les services municipaux concernés, à favoriser les rencontres et à valoriser la circulation de l'information entre acteurs québécois et namurois.

Les domaines de coopération sont identifiés au présent Protocole comme prioritaires, sans être limitatifs et pouvant évoluer en fonction des besoins communs et opportunités qui se présenteront au cours de sa durée.

## **DOMAINES DE COOPÉRATION PRIORITAIRES**

### **I. L'innovation municipale en intelligence artificielle et en transformation numérique**

Les parties reconnaissent que les transformations technologiques actuellement à l'œuvre constituent à la fois des défis et des occasions pour les administrations municipales. Les deux villes souhaitent collaborer afin de favoriser l'innovation publique, l'amélioration continue des services municipaux et le développement d'une gouvernance fondée sur les données.

Dans un contexte où les villes jouent un rôle croissant dans l'expérimentation et l'implantation de nouvelles solutions technologiques, Terrebonne et Namur entendent partager leurs expériences, leurs expertises et leurs meilleures pratiques.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Échanger sur l'utilisation de l'intelligence artificielle appliquée aux services municipaux ;
- Partager leurs expériences en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion municipale et l'optimisation des services aux citoyens ;
- Collaborer en matière de géomatique, de géographie appliquée et d'analyse du territoire, notamment en lien avec la mobilité urbaine, la résilience climatique ainsi que le maintien des actifs ;
- Favoriser le partage d'expertise concernant les données ouvertes (open data), la gouvernance des données et les outils numériques municipaux ;
- Encourager les liens entre les établissements d'enseignement, centres de recherche, entreprises technologiques et organismes d'innovation des deux territoires.

## **II. Le développement économique et la transition écologique**

Les parties partagent la conviction que le développement économique durable et la transition écologique constituent des leviers complémentaires pour assurer la prospérité et la résilience de leurs collectivités.

Les deux villes souhaitent poursuivre leur collaboration pour favoriser l'émergence d'une économie innovante, durable et inclusive, tout en accélérant les efforts visant à réduire l'empreinte environnementale de leurs activités et de leurs territoires.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Favoriser les échanges économiques, entrepreneuriaux et institutionnels structurants entre les acteurs des deux territoires ;
- Stimuler le développement de nouvelles filières économiques innovantes et durables ;
- Partager les meilleures pratiques en matière d'économie circulaire, de décarbonation et de technologies vertes, ainsi que la protection et la mise en œuvre de la biodiversité ;
- Collaborer autour des enjeux liés à l'autonomie énergétique, l'efficacité énergétique et la résilience des collectivités ;
- Échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de valorisation des matières résiduelles ;
- Encourager le développement et l'adoption de méthodes de construction innovantes et durables ;
- Promouvoir des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement.

### **III. La lutte contre la précarité sociale**

Les parties reconnaissent le rôle central des municipalités dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et dans la réduction des inégalités sociales.

Les deux villes souhaitent continuer à développer des échanges permettant de mieux comprendre les phénomènes de précarité sociale et de partager des solutions concrètes favorisant l'inclusion, la participation citoyenne et la cohésion sociale, tout en assumant également un rôle de leadership auprès de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Échanger sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité ;
- Partager leurs expériences en matière de soutien aux personnes vulnérables ;
- Favoriser le partage de pratiques innovantes en matière d'intervention psychosociale et de développement communautaire ;
- Soutenir les collaborations entre les organismes communautaires, les institutions publiques et les partenaires du milieu ;
- Favoriser des initiatives d'inclusion sociale, de participation citoyenne et de cohésion sociale ;
- Mettre en commun les connaissances relatives aux enjeux du logement, de l'itinérance et de l'accès aux services de proximité.

#### **IV. L'éducation, l'enseignement supérieur et la mobilité étudiante**

Les parties reconnaissent l'importance stratégique de l'éducation, de la recherche et de la mobilité internationale dans le développement de sociétés innovantes et ouvertes sur le monde.

Les deux villes souhaitent poursuivre leurs actions visant à renforcer les liens entre les établissements d'enseignement de leurs territoires et favoriser la circulation des connaissances, des talents et des expertises.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Faciliter la mobilité des étudiants, chercheurs, professeurs et membres du personnel enseignant ;
- Soutenir la mise en place d'ententes de coopération entre les établissements d'enseignement ;
- Encourager les projets de recherche conjoints, en lien avec les enjeux municipaux, la transition écologique et les nouvelles technologies ;
- Développer des occasions de stages, d'échanges académiques et de séjours d'études ;
- Renforcer les collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les administrations municipales.

## **V. Le rayonnement culturel**

Les parties reconnaissent la culture comme un vecteur essentiel de développement humain, de dialogue entre les peuples et de rayonnement international des collectivités.

Les deux villes souhaitent renforcer les liens entre leurs milieux culturels respectifs afin de favoriser la circulation des œuvres, des artistes et des savoir-faire.

Plus particulièrement, les villes de Terrebonne et Namur souhaitent :

- Développer des projets culturels conjoints et des expositions artistiques croisées ;
- Favoriser la mobilité des artistes, créateurs et professionnels du secteur culturel ;
- Mettre en valeur le patrimoine historique, artistique et identitaire des deux villes ;
- Soutenir les collaborations entre organismes culturels, institutions muséales, bibliothèques et acteurs du milieu ;
- Promouvoir le rayonnement de la langue française et des cultures francophones dans une perspective d'ouverture et de coopération internationale.

## MISE EN ŒUVRE

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace du présent Protocole, les parties conviennent de mettre en place les mécanismes suivants :

- Réaliser des réunions périodiques pour évaluer la progression des projets et activités ciblés et ajuster les actions si nécessaire ;
- Produire, au besoin, des bilans annuels des réalisations liées aux différents axes de coopération.

Le suivi du présent Protocole sera assuré :

- Pour la **Ville de Terrebonne**, par la Direction générale en collaboration avec les autres services et directions concernés ;
- Pour la **Ville de Namur** par le Commissariat aux Relations Internationales en collaboration avec les autres services et directions concernés.

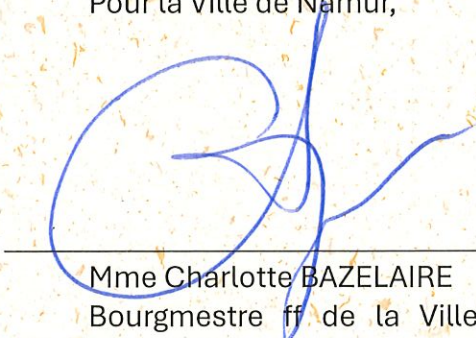
*Signé à Namur le 11 juin 2026, en deux exemplaires originaux*

Pour la Ville de Terrebonne,



M. Mathieu TRAVERSY  
Maire de la Ville de Terrebonne  
Namur

Pour la Ville de Namur,



Mme Charlotte BAZELAIRE  
Bourgmestre ff de la Ville de